



## **Colloque sur la détermination de la possibilité forestière Mot d'ouverture et mise en contexte de Pierre Mathieu, ing.f., président-directeur général de l'OIFQ, le 27 mars 2007**

Dès la publication des résultats par le Forestier en chef, le 8 décembre 2006, le Bureau de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a annoncé la mise en place d'un comité spécial mandaté pour analyser le rapport du Forestier en chef et faire des recommandations au Bureau.

La mise en place du comité avait été approuvée par le Bureau de l'Ordre dans le but de produire un rapport contenant des recommandations au Bureau de l'Ordre sur toute question pertinente en lien avec la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers et dans une optique de protection du public.

Le Comité était formé des personnes suivantes : MM. Gilbert Paillé, ing.f., président, François Bergeron, ing.f., Mme Yvette Jean Bernier, ing.f., Christian Messier, ing.f., Gérard Poulin, ing.f., et Pierre Mathieu, ing.f., secrétaire du Comité.

Lors de leur entrée en fonction, les membres du Comité ont convenu que leur démarche serait consensuelle, que leur rapport serait remis au Bureau de l'Ordre et qu'ils recommanderaient que leur rapport soit rendu public.

Le 21 mars dernier, le Bureau a pris connaissance du rapport lors d'une réunion spéciale. De la présentation faite par les membres du comité et des discussions du Bureau qui ont suivi, il est ressorti que le Bureau ne pouvait faire siennes toutes les recommandations du comité sans en avoir discuté plus intensément entre eux et avec les membres du comité. Le Bureau a quand même constaté que le Comité a réalisé un rapport substantiel avec diligence et qu'il en partageait une bonne partie des constats et recommandations.

Cependant, compte tenu du très court délai qui restait avant le colloque sur la possibilité forestière (27 mars), il est paru impossible pour les administrateurs de faire une revue détaillée de tous les éléments du rapport, de se l'approprier et de l'adopter comme position de l'Ordre avant la tenue du Colloque.

Le 27 mars, lors d'une réunion régulière, les administrateurs du Bureau ont convenu, compte tenu du contexte, que le rapport du comité soit présenté lors de l'ouverture du colloque en soirée et qu'il soit rendu disponible sur le site Web de l'Ordre dans la section réservée aux membres.

En soirée, le président du Comité, M. Gilbert Paillé, a présenté le rapport du Comité en guise d'introduction aux débats sur le colloque sur le calcul de la possibilité forestière que l'Ordre a tenu les 27 et 28 mars dernier à Québec.

Lors de mon intervention à l'ouverture du colloque, j'ai précisé que le rapport appartient au comité et que le Bureau ferait part de ses commentaires dans quelques semaines, soit après le colloque.

Le 28 mars, avant le début des conférences, j'ai également informé les participants au colloque qu'un certain nombre d'éléments du rapport du comité, regroupés en quatre points, faisaient consensus au sein du Bureau, soit

- L'importance de l'indépendance du Forestier en chef.
- La remise en question de l'application légale du principe du rendement soutenu.
- La nécessité de reprendre les calculs dès 2010 avec un nouveau logiciel à référence spatiale.
- La nécessité de revoir les processus, les politiques et les orientations gouvernementales touchant la gestion forestière pour laisser plus de place au jugement professionnel des ingénieurs forestiers.

L'ensemble des éléments sera détaillé lorsque le Bureau aura terminé son analyse au cours des prochaines semaines.

J'ai enfin souligné que le Bureau analysera également les éléments du rapport concernant la formation, la pratique professionnelle et l'aménagement écosystémique.

Pierre Mathieu, ing.f. MGP  
Président-directeur général